



## REGARD SUR L'ACTUALITE

INHUMATION, CREMATION, « LIQUEFACTION »,  
DON DES CORPS A LA SCIENCE

Les anthropologues considèrent que *les rituels funéraires* sont un des fondements du passage à la civilisation. Les *funérailles* et le deuil collectif sont des moments particuliers de sociabilité qui marquent l'histoire d'un groupe.

Jeudi 17 juin dernier, le CESEC a donné un avis favorable -assorti de quelques recommandations- au *projet de Loi du Pays relatif à la crémation, à l'exploitation et au suivi de crématorium en Polynésie française*. C'est l'occasion de recentrer la réflexion sur un certain nombre de règles et recommandations relatives à l'attention portée à nos défunts tant au plan de la loi civile qu'au plan religieux.

Nous pouvons distinguer quatre types de dispositions qu'une personne peut choisir pour le devenir de son corps après sa mort.

**L'inhumation** (enterrement) : c'est le type de sépulture le plus habituel que nous connaissons au *fenua*.

**La crémation** (certains disent "incinération", mais ce terme est plutôt réservé aux animaux) : le défunt est placé dans un cercueil combustible et transféré dans un crématorium autorisé par les autorités civiles.

Les cendres sont rendues à la famille dans une urne. Il est interdit de conserver l'urne contenant les cendres d'un défunt chez soi. La famille peut soit réaliser la dispersion des cendres, soit inhumer l'urne dans une case de columbarium ou dans un caveau, soit la sceller sur le dessus d'une sépulture.

Jusqu'à présent la crémation ne peut se réaliser qu'en France ou en Nouvelle-Zélande.

**Le don de son corps à la science** (à ne pas confondre avec le don d'organe) : c'est une disposition que doit prendre la personne avant sa mort, devant deux témoins, après avoir pris contact avec une Université qui accueille les corps en vue de la formation des futurs médecins ou pour des recherches scientifiques.

Les corps ne sont pas rendus aux familles, en général ils sont incinérés. Les familles célèbrent des « funérailles en l'absence de corps » [comme pour les défunts morts sur des champs de bataille ou lors de naufrages ou de catastrophes naturelles, et dont on n'a pas retrouvé les corps].

Seules les personnes qui meurent en France peuvent envisager le don du corps.

L'Eglise Catholique considère le don d'un corps à la science comme *un acte d'amour et le témoignage d'une solidarité active*.

**La liquéfaction du corps** (le terme scientifique plus correct serait « aquamation ») : il s'agit d'une technique autorisée aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. Le corps est plongé dans l'eau chaude (à 93°C) contenant des agents facilitant la dissolution des chairs, puis porté à 180°C sous une pression de 10 bars pendant 3 à 4 heures. Les « eaux » recueillies peuvent être jetées ou servir de fertilisant. Les promoteurs de ce processus mettent en avant son aspect écologique et un moindre coût en gaz à effet de serre ! La loi française, exigeant que le corps soit obligatoirement placé dans un cercueil, ne peut autoriser un tel processus.

En ce qui concerne **la crémation** les religions ont pris des positions particulières. La religion musulmane suit l'interdiction faite dans le Coran. La religion orthodoxe (encore qu'en Grèce la crémation soit autorisée), certains courants religieux juifs et protestants interdisent la crémation. Elle est tolérée par le bouddhisme et encouragée par le shintoïsme et l'hindouïsme. Pour le jaïnisme et le sikhisme, la crémation est obligatoire.

**L'Eglise Catholique** n'interdit plus la crémation depuis le 8 mai 1963. Et le Code de droit canonique de 1983 précise : « *L'Eglise recommande vivement que soit conservée la pieuse coutume d'ensevelir le corps des défunts ; cependant elle n'interdit pas l'incinération, à moins que celle-ci n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne.* » [Canon 1176 §3] La Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié en 2016 une « **Instruction sur la sépulture des défunts et la conservation des cendres en cas d'incinération** » [*Ad resurgendum cum Christo/ Pour ressusciter avec le Christ, 15 août 2016*] : « Pour ressusciter avec le Christ, il faut mourir avec le Christ, il faut "quitter ce corps pour aller demeurer auprès du Seigneur" (2 Co 5, 8) [n°1]. (...) L'Eglise est appelée à proclamer la foi en la

résurrection : “La foi des chrétiens, c’est la résurrection des morts : y croire, c’est ressusciter” [n°2] (...) Suivant la tradition chrétienne immémoriale, l’Église recommande avec insistance que les corps des défunts soient ensevelis dans un cimetière ou en un lieu sacré. En ensevelissant les corps des fidèles, l’Église confirme la foi en la résurrection de la chair. (...) La sépulture des corps des fidèles défunts dans les cimetières ou autres lieux sacrés favorise le souvenir ainsi que la prière de la famille et de toute la communauté chrétienne pour les défunts, sans oublier la vénération des martyrs et des saints. [n°4] »

Toutefois, l’incinération n’étant pas interdite : « La conservation des cendres dans un lieu sacré peut contribuer à réduire le risque de soustraire les défunts à la prière et au souvenir de leur famille et de la communauté chrétienne. [n°5]

La conservation des cendres dans l’habitation domestique n’est pas autorisée. (...) les cendres ne peuvent être distribuées entre les différents cercles familiaux, et l’on veillera toujours à leur assurer des conditions respectueuses et adéquates de conservation. [n°6]

Pour éviter tout malentendu de type panthéiste, naturaliste ou nihiliste, la dispersion des cendres dans l’air, sur terre, dans l’eau ou de toute autre manière, n’est pas permise ; il en est de même de la conservation des cendres issues de l’incinération dans des souvenirs, des bijoux ou d’autres objets. » [n°7]

Comme le dit le Catéchisme de l’Eglise Catholique (CEC) : « *Les différents rites de funérailles expriment le caractère Pascal de la mort chrétienne, et répondent aux situations et aux traditions de chaque région.* » [CEC n°1685] Ne cédon pas aux modes, aux publicités de toutes sortes, restons fidèles à l’Eglise, à notre foi en la résurrection et aux traditions liées à nos cultures ancestrales.

**Dominique Soupé**

## ARCHIDIOCESE

### AGENDA

#### *Mission pastorale / Déplacement*

Monseigneur Jean-Pierre en France du 21 juin au 10 juillet 2021.

### CONFIRMATION 2021

#### *Paroisses de BORA BORA et TEAHUPOO*

**Père Joël Aumeran confèrera le sacrement de la confirmation :**

- Paroisse de Bora Bora le samedi 26 juin
- Paroisse de Teahupoo le dimanche 27 juin à 8h00.

### FETE DE SAINT-LAURENT

#### *Rencontre des Diacres - Moorea 21 août 2021*

Cette année pour la fête du diacre Saint Laurent, notre rencontre avec nos épouses autour de notre Archevêque Mgr. Jean-Pierre aura lieu à **Moorea - Afareaitu à la communauté de Saint Patrice le samedi 21 août 2021.**

Nous serons attendus pour le petit-déjeuner et ce, jusqu’au repas de midi.

Notre départ du quai des ferrys de Papeete est prévu à :

- 07h35 /Aremiti ferry - 07h15/Terevau 1

Un bus est prévu pour nous récupérer dès notre arrivée à Vaiare.

Pour ceux qui désireraient passer le week-end à Moorea, veuillez me le faire savoir afin d’organiser votre hébergement et votre accueil dans les différentes communautés de Moorea durant le week-end avec le D. Timi.

Le programme de notre rencontre nous sera communiqué ultérieurement.

Maururu maitai à tous et dans la hâte et la joie de voir, je vous souhaite une bonne mission dans le cœur de Dieu.

Très chaleureusement en Jésus Christ +

**Tiatono Teanau**

## MOUVEMENTS/ASSOCIATIONS DE LAICS

### SECOURS CATHOLIQUE

#### *Fermeture*

L’antenne du Secours Catholique située à la Mission sera fermée du lundi 05 juillet au vendredi 06 août inclus.

## COMMUNICATIONS SOCIALES

### RADIO MARIA NO TE HAU

#### *Enseignements*

- \* Lundi 28 juin : « Les promesses du cœur de Jésus » par père Macé,
- \* Mardi 29 juin : « Dans l’ombre de Pierre » par Père Silouane,
- \* Mercredi 30 juin : « Dieu t’appelle à témoigner » par Jean Philippe Rouillet,
- \* Jeudi 1<sup>er</sup> juillet : « Comment vivre le pardon ? » par Bernadette Lemoine,
- \* Vendredi 02 juillet : « Renouer avec soi-même » par Père Louis Pelletier.

*Diffusés à 01h00-10h00-16h00-21h00*

*Ces enseignements susceptibles d’être modifiés par la radio*

## ECOLES DE JUILLET

### ECOLES KATEKITA - RE'O TAHITI - NOTA

#### *Ecole Primaire de la Mission*

Te mau haapiira'a haapaari raa, les écoles de formations :

- katekita re'o Tahiti (katekita en langue tahitienne)
- Re'o Tahiti (Cours de Tahitien)
- Nota e te himene faaroo (Solfège et chant religieux)

Se tiendront, cette année encore, à l'école Primaire de la Mission de Papeete,

Elles débiteront par la messe d'ouverture, le lundi 6 juillet 2021 à 8h00

Pour se terminer par la messe de clôture, le vendredi 30 juillet 2021 à 17h00.

Vos inscriptions sont à déposer au secrétariat de l'Archevêché de Papeete, ou directement sur place après la messe d'ouverture.

Pour de plus amples informations, veuillez appeler au : 87 302 692 ou au 40 502 351

*La direction,*

### ECOLE « NAZARETH »

#### *Paroisse du Sacré-Cœur de Arue*

L'école de la Foi « NAZARETH » est une école de formation des catéchètes. Elle émane du Service Diocésain de la Catéchèse.

Son rôle consiste à former toutes les personnes qui souhaitent enseigner ou qui enseignent déjà la catéchèse aux enfants et/ou aux adolescents.

Pourquoi NAZARETH ? Pour avoir « *une expérience préalable de catéchèse* », être « *de fidèles collaborateurs des prêtres* » et recevoir une « *formation biblique, théologique, pastorale et pédagogique adaptée* ». Enfin être « *disposés à exercer le ministère là où cela sera nécessaire* ». (*Lettre apostolique Pape François publiée mardi 11 mai 2021*).

Cette école est ouverte à toute personne qui désire être formée pour mieux transmettre la foi aux enfants qui nous sont confiés dans nos paroisses, dans les collèges ou les lycées et même dans les foyers, avoir plus de 16 ans et avoir reçu le sacrement de la confirmation.

Cependant, en raison des règles sanitaires qui sont en vigueur, il nous sera demandé de les respecter.

Vous pouvez obtenir le flyer de l'école sur lequel figure la fiche d'inscription dans vos paroisses, à la librairie Pure Ora ou à l'Evêché. Cette fiche devra être signée par votre curé de paroisse ou votre directeur d'Etablissement.

La participation financière est de 12 000 francs pour le mois de formation.

Pour de plus amples informations, vous pouvez appeler aux numéros suivants :

☎ Diacre Gérard PICARD-ROBSON au 89.20.99.81 ou [gerardpicardrobson@yahoo.fr](mailto:gerardpicardrobson@yahoo.fr)

☎ Liliane FREBAULT au 87.72.59.70

☎ Jean-Pierre KWONG au 87.72.84.79 (secrétariat)

Vous serez les bienvenus

*Diacre Gérard PICARD-ROBSON*

### ECOLE EMMAÛS 2021 A PAMATAI

#### *Paroisse Christ-Roi*

L'école de la Foi Emmaüs se tiendra, cette année encore, à la paroisse Christ Roi de Pamatai, du 5 au 30 juillet 2021.

Qui peut venir à Emmaüs ? Les inscriptions sont ouvertes. En plus d'être une école de foi qui forme des hommes et des femmes aux différents ministères que sont – Katekita, Tauturu Katekita et Tavini Ta'a'ê - ... Emmaüs est également ouverte à tous ceux qui veulent comprendre et découvrir la foi chrétienne telle qu'elle est enseignée par l'Église Catholique. Voilà pourquoi, tout le monde peut venir à Emmaüs – chrétien ou non, catholique ou non, croyant ou non ...- ; une seule condition est exigée : de la bonne volonté dans une démarche respectueuse de vouloir découvrir et comprendre la foi chrétienne. Bienvenue à tous. Par rapport aux fiches d'inscription ? Elles sont absolument nécessaires pour les investis et les futurs investis (mandatés par le prêtre ou responsable de paroisse). Pour toute autre démarche personnelle de formation dans la foi, vous pouvez voir directement avec le Père Auguste.

Il a été décidé qu'en raison de la crise sanitaire, le quota des inscrits sera de 80 personnes pour les deux premières semaines et 80 autres pour les deux dernières semaines.

En revanche, pour ceux et celles qui seront investis Ministres de la Sainte Communion, Tauturu-Katekita ou Katekita, le mois entier de formation est exigé. Toutefois, une autorisation exceptionnelle sera accordée pour "un mois de formation complet" pour ceux qui en feront la demande.

Le programme de Emmaüs 2021 ? Voir la page facebook Ecole Emmaüs Tahiti.

La participation financière est de 1500 francs la semaine de formation.

Pour de plus amples informations, vous pouvez appeler aux numéros suivants :

la paroisse 40 72 54 50, Père Auguste 87 72 68 08, Diacre Norbert 87 73 20 42,

Willy (secrétariat) 87 74 04 61. Ou encore, nous écrire sur la page facebook Ecole Emmaüs Tahiti. Maroi nui

*Père UEBE-CARLSON Auguste*

### **ANTIOCHE-ANETIOHIA**

#### *Paroisse Notre-Dame de Grâce*

La formation chrétienne d'Antioche-Anetiohia en langue tahitienne a la joie d'informer, qu'elle sera accueillie au mois de Juillet, en la Paroisse Notre-Dame de Grâce à Puurai-Faa'a, dont elle remercie le Père Auguste Uebe-Carlson, curé, son vicaire le Père Charles Tabanou, les diacres ainsi que les paroissiens.

Les inscriptions ouvertes à tous pourront se faire maintenant auprès de votre curé ou diacre(s) de Paroisse".

*La direction*

### **ECOLE DE LA CATECHESE EN LANGUE**

#### **TAHITIENNE POUR ADULTES**

#### *Plaquette d'information*

Ce mois de juillet, l'école de la Catéchèse en langue tahitienne pour adultes se déroulera comme dans son habitude à l'école de la MISSION, du 05 au 30 juillet 2021.

Elle accueille les laïcs et les « tavini » (katekita, tauturu katekita, ministre extra Ordinaire de la Sainte-Communion) qui ont la charge de préparer les adultes aux sacrements ou les entrées en Eglise. Ils pourront approfondir leurs connaissances et leurs pratiques d'enseigner la catéchèse dans leur paroisse.

Elle est ouverte également aux personnes de mouvements différentes (rosaire, jeunes, légion de Marie) désireuses de connaître le ministère de la catéchèse pour adultes.

Les cours seront assurés du Lundi au Vendredi, uniquement en matinée.

Ils seront particulièrement axés sur l'acquisition et le renforcement des connaissances et des notions bibliques, méthodologiques, pastorales, afin de se constituer un bagage spirituel et de donner les atouts afin de pouvoir enseigner et préparer les jeunes et adultes dans nos îles.

Cette année la retraite se fera au sein de l'école de la Mission afin d'éviter tout contact et toute propagation du virus du COVID.

Une cotisation de 5000 francs sera demandée à chaque « pipi » (qui inclus la retraite et les dépenses des frais de fonctionnement).

Pour toutes inscriptions, veuillez-vous rapprocher des responsables de vos paroisses ou du secrétariat de l'école (le jour de l'ouverture).

Contact : Diacre Patrice TEROOATEA

Tél : 40 56 19 69 – Vini 87 74 66 80